

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 JUILLET 2021****COMPTE RENDU****FINANCES****2021-06-049 - ACCUEIL DE LOISIRS : FIXATION DES TARIFS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2021****RAPPORTEUR** : JP. OGER**EXPOSE**

Depuis le travail de concertation mené en avril 2015, les tarifs des ALSH des communes de La Bazouge-du-Désert, Saint-Georges-de-Reintembault et Louvigné-du-Désert sont identiques et prennent en compte le quotient familial.

En juin 2018, les tarifs avaient été revus après concertation avec les autres communes. Il avait alors été décidé que ces derniers seraient révisés tous les 2 ans.

Cependant, en raison du contexte sanitaire, il avait été proposé, d'un commun accord, de conserver les tarifs en vigueur pour l'année 2020.

Le 21 juin 2021 une nouvelle concertation a pu avoir lieu. Une évolution tarifaire a été proposée afin de tenir compte de l'évolution des coûts.

**PROPOSITION**

Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants à partir de septembre 2021 :

<b>Louvigné-du-Désert</b>				
<b>TRANCHE</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
Journée	3,00 €	4,45 €	5,85 €	7,30 €
1/2 Journée	1,80 €	2,65 €	3,55 €	4,45 €

Tranche A : Quotient familial mensuel égal ou inférieur à 600 €

Tranche B : Quotient familial mensuel compris entre 601 € et 1000 €

Tranche C : Quotient familial mensuel compris entre 1001 € et 1500 €

Tranche D : Quotient familial mensuel supérieur à 1501 €

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## RESSOURCES HUMAINES

### 2021-06-050 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

#### **EXPOSE**

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin, les suppressions d'emplois, les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

#### **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal :

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°),

**Vu** le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le tableau des emplois ;

**Vu** le budget adopté par délibération n°2021-03-033 en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**Vu** la délibération n° 2021-05-045 relative au régime indemnitaire en date du 10 juin 2021 ;

**Considérant** la nécessité de créer 5 emplois permanents compte tenu des nécessités du service.

#### **En conséquence, il est proposé :**

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à **temps complet** pour l'exercice des fonctions d'agent des espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C). L'agent effectuera des tâches liées aux travaux de nettoyage, d'entretien et de création en espaces verts, dans un souci de qualité paysagère et dans le respect des exigences écologiques des sites.
- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à **temps complet** pour l'exercice des fonctions d'agent de restauration à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C). L'agent participera à l'accompagnement des enfants et au service des repas.
- La création d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à **temps complet** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 (cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, catégorie C). L'agent assistera le personnel enseignant pour l'accueil, l'encadrement, l'animation des activités pédagogiques et l'hygiène des très jeunes enfants, conformément au projet éducatif de l'école.

- La création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à **temps complet** pour l'exercice des fonctions de ludothécaire et d'animateur enfance à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 (cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, catégorie C).
- La création d'un emploi permanent de rédacteur à **temps non complet**, à hauteur de 70% d'un ETP, pour l'exercice des fonctions de chargé de communication à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B). L'agent aura en charge la mise en œuvre des actions de communication et des événements de la ville.

Enfin le régime indemnitaire instauré par délibération n° 2021-05-045 en date du 10 juin 2021 est applicable.

## DECISION

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois.

EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE en ETP
Chargé de communication	Rédacteur	B	+ 1	0,7
Agent espaces verts	Adjoint technique	C	+ 1	TC
Agent de restauration	Adjoint technique	C	+ 1	TC
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2 <sup>e</sup> classe des écoles maternelles	C	+ 1	TC
Ludothécaire - Animatrice enfance	Adjoint d'animation	C	+ 1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**URBANISME****2021-06-051 - VIABILISATION DU LOTISSEMENT DE L'ETANG – VALIDATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX****RAPPORTEUR : I. LEE****EXPOSE**

A la suite de la CAO du 7 juillet 2021, le Conseil Municipal est invité à valider le marché de travaux relatif à la viabilisation du lotissement de l'étang.

**PROPOSITION**

**Vu** le rapport de la CAO établi le 7 juillet 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer les lots 1 et 2 du marché de travaux relatif à la viabilisation du lotissement de l'étang pour les montants suivants :

<b>Numéro de lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant du marché HT</b>
<b>n°1 : Terrassements / voiries / traitements de surface / réseaux d'assainissement EP et EU / signalisation.</b>	LTP LOISEL	63 398,00 €
<b>n°2 : Réseaux d'alimentation en eau potable, éclairage public et génie civil des télécommunications.</b>	SANTERNE	28 793,50 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## **TRAVAUX – REVITALISATION DE CENTRE BOURG**

### **2021-06-052 - AMENAGEMENTS DES PLACES PUBLIQUES – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

**RAPPORTEUR** : A. LECHEVALIER

#### **EXPOSE**

La convention de revitalisation du centre bourg de Louvigné-du-Désert 2017-2022 prévoit des travaux d'aménagement des places publiques centrales afin d'organiser des espaces paysagers, conviviaux et fonctionnels. Conformément à l'étude préalable conduite en 2016, la commune souhaite travailler en priorité sur deux espaces : la Place Bochin et la Place de la Mairie. Ces travaux viseront notamment à :

- Favoriser l'accessibilité de ces places par des cheminements doux ;
- Améliorer la fonctionnalité des places (stationnements revus, éclairage, marquage des cheminements doux, création d'une zone de rencontre, valorisation des modes alternatifs à la voiture...);
- Mettre en valeur le paysage et la visibilité de ces places par un travail sur le mobilier urbain et la signalétique.

En complément des aménagements déjà réalisés en régie (bardage, végétalisation implantation de jardinière), les services de la ville ont réalisé une étude de pré-programmation avec esquisse en vue d'une consultation de maîtrise d'œuvre auprès d'un prestataire paysagiste concepteur. Cette étude interne a permis d'affiner le scénario d'aménagement à retenir pour la consultation et de sécuriser l'estimation financière des travaux à externaliser. Le scénario retenu par la municipalité prévoit un programme de travaux de 280 000 euros HT.

A l'issue de la procédure de consultation, lancée le 13 avril 2021, la Commission d'Appel d'Offres a auditionné trois cabinets le jeudi 24 juin 2021. Après avoir entendu l'ensemble des présentations, c'est le cabinet « Atelier du Marais » qui a été retenu par la CAO.

#### **PROPOSITION**

**Vu** la commission d'appel d'offres du 24 juin 2021 relative au choix d'un cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de deux places publiques ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet « Atelier du Marais » pour un montant de marché de 19 460 € HT (soit 6,95% du montant prévisionnel des travaux) et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2021-06-053 - VILLA NUMERIQUE – CRTE : DEPOT D'UN DOSSIER DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT**

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

**EXPOSE**

Pour rappel, la création de la « Villa Numérique » s'intègre au programme de revitalisation du centre-bourg 2017-2022 de la commune mais relève également d'un projet partenarial européen de l'Europe du Nord-Ouest intitulé « Support Network for Social Entrepreneurs » (projet SuNSE), au titre du FEDER. Ce projet, qui s'étend de septembre 2018 à décembre 2021, vise à créer un réseau de centres de l'Entrepreneuriat Social afin de stimuler ce mode entrepreneurial dans les territoires, pour soutenir et accompagner les porteurs de projets souhaitant créer ou développer des entreprises localement. Lors du conseil municipal du 28 janvier 2021, le cabinet CERUR a présenté les conclusions de son étude de programmation ainsi qu'un plan de financement prévisionnel.

Par courrier en date du 31 mai 2021 la ville a déposé un courrier d'intention auprès des services de l'État afin d'inscrire ce projet dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). A travers ce nouveau dispositif l'État souhaite accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires.

Le CRTE, signé pour six ans, doit permettre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

**PROPOSITION**

**Vu** la délibération en date du 26 septembre 2019 missionnant le cabinet CERUR pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un équipement « Tiers-lieu numérique » sur la commune ;

**Vu** le rapport du cabinet présenté en conseil municipal le 28 janvier 2021 ;

**Vu** la commission d'appel d'offres du 3 mars 2021 relative à la réhabilitation de l'ancien cabinet médical en tiers lieu numérique (« Villa numérique ») ;

**Vu** le plan de financement prévisionnel du projet ci-dessous :

Détail du coût de l'opération		
Nature des dépenses	Nom de l'entreprise	Montant prévisionnel (HT)
Maîtrise d'oeuvre et études complémentaires		
Etude de programmation	Cabinet CERUR	17 400 €
Architecte	Cabinet TRICOT	32 600 €
Travaux ou acquisitions		
Acquisition du bâtiment attenant (ancien « meubles Gallon ») – portage EPF		22 000 €
Estimatif des travaux (étude de programmation)		344 550,00 €
<b>COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)</b>		<b>416 550 €</b>

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION			
Ressources		Montant (HT)	Taux (%) (*)
CRTE - DSIL		115 000 €	28%
Conseil régional (contrat de partenariat)		107 400 €	26%
Conseil départemental (contrat de territoire)		68 448 €	16%
SOUS-TOTAL DES AIDES PUBLIQUES (HT)		290 848 €	70%
Part de la collectivité	Fonds propres (et/ou emprunt – à déterminer)	125 702 €	30%
	Recettes générées par le projet (**)		
TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES (HT)		416 550 €	100%

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre du CRTE.

#### DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### 2021-06-054 - CENTRE CULTUREL JOVENCE – FIXATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2021-2022

RAPPORTEUR : F. VEZIE

#### EXPOSE

Chaque année le comité de programmation, en lien avec la commission animation culturelle et communication, propose les tarifs d'entrée des spectacles au Centre Culturel Jovence. A la demande du Trésor Public, ces tarifs doivent faire l'objet d'une délibération.

#### PROPOSITION

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider les tarifs de la saison culturelle 2021 selon le tableau joint en annexe.

#### DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2021-06-055 - VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES (CLETC) RELATIF AU TRANSFERT DE 9 BIBLIOTHEQUES A FOUGERES AGGLOMERATION**

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

**EXPOSE**

Fougères Agglomération a notifié à la commune le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) établi le 26 mai 2021.

Ce rapport porte sur les évaluations des transferts de charges de 9 bibliothèques/médiathèques gérées auparavant par les communes de Louvigné-du-Désert, Saint-Georges-de-Reintembault, Rives-du-Couesnon (qui regroupe les communes de Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Geroges-de-Chesné et Vendel), La Bazouge-du-Désert, Poilley et Saint-Ouen-des-Alleux.

Ce document doit désormais être approuvé dans sa globalité par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux.

Concernant la médiathèque de Louvigné-du-Désert, le rapport rappelle que l'estimation du coût doit être distingué entre :

1. Le coût de fonctionnement du service : il est habituellement défini sur la base de la moyenne des 3 derniers comptes administratifs. Ici les années de références sont celles des comptes administratifs 2016 à 2018, transmis par la commune.
2. Le coût des charges liées à l'équipement : les méthodes dépendent de la nature de la compétence transférée. Puisque ce type de transfert a déjà été effectué par Fougères Communauté, il a été décidé de retenir la méthode appliquée en 2003, soit une définition du coût sur la base de la moyenne des dépenses d'investissement sur les 10 dernières années.

Pour la commune de Louvigné-du-Désert le coût moyen annuel net de fonctionnement s'élève à 67 530 €. En investissement il est de 2 932 €.

**Le rapport de la CLETC propose donc de diminuer l'attribution de compensation de la ville de 70 462 €.**

**PROPOSITION**

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 26 mai 2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce rapport, joint en annexe, dans sa globalité.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2021-06-056 - MULTI-ACCUEIL – DEMANDE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF DE JEUNES ENFANTS**

**RAPPORTEUR : ML. NOËL**

**EXPOSE**

Le Département d'Ille-et-Vilaine subventionne, en complément des aides versées par la Caisse d'allocation familiale (CAF), les structures qui accueillent au moins 40% d'enfants issus de familles en situation de vulnérabilité ou ceux porteurs d'un handicap. Le tarif horaire maximum à la charge des parents pour considérer une famille en situation de vulnérabilité au plan économique est de 0,85 € de l'heure.

Désormais les démarches administratives des acteurs locaux sont simplifiées en les annualisant : un versement unique pour l'année N sera effectué au regard de l'atteinte de l'objectif sur l'année N-1.

Une aide complète sera versée si le gestionnaire atteint l'objectif d'accueil d'au moins 40% de publics vulnérables sur l'année civile N-1. Elle sera réduite de moitié si l'objectif n'est atteint que sur l'un des deux semestres de l'année civile.

**PROPOSITION**

A ce titre, il convient de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention d'aide au fonctionnement pour le Multi-accueil de Louvigné-du-Désert pour l'année 2021.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire fait part du calendrier des **prochaines réunions** :

- **Commission environnement** : jeudi 15 juillet à 20h00 ;
- **Commission travaux mardi** : mardi 13 juillet à 20h00 ;
- **Commission urbanisme** : jeudi 29 juillet à 15h30.

- Monsieur le Maire rappelle la tenue de l'exposition « Où les pierres reposent » de Guillaume MONTIER du 9 juillet (vernissage à 18h00 sous les préaux de la communauté) au 6 aout.

- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la signature, à l'étude de Maître Fontanier-Rubion, des actes authentiques concernant l'achat des terrains rue Saint-Martin et la régularisation du chemin des Oiseaux. Concernant la vente des terrains communaux du Floret et des jardins de la résidence seniors à Néotoa, Monsieur le Maire a donné procuration au clerc de l'étude de Maître Fontanier-Rubio pour une signature ultérieure.

- Monsieur GUERIN invite les élus intéressés à venir visiter la station d'épuration de Louvigné-du-Désert à la rentrée prochaine.

- Madame GUILLOUX rappelle que le Conseil Municipal des jeunes a été élu lundi 28 juin. 13 candidats ont été élus avec une participation de 50 % de votants. Pour rappel, 14 élèves étaient candidats en CM1 et 3 en CM2. L'installation du Conseil se déroulera le samedi 10 juillet 2021 à 11h00.

- Madame THIBAUT fait part au Conseil Municipal du succès de la réunion publique du 26 juin relative au label « Api'Cité ». Outre le contenu très qualitatif des échanges, le retour des participants à ce sujet est particulièrement positif.

Le secrétaire  
P.A. RAULT

Le Maire  
JP. OGER